

Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

www.acgf.ch – acgf@football.ch



18.08.2021

COMMUNIQUE OFFICIEL n°6

CALENDRIERS

HEURES

Les calendriers sont disponibles. Les clubs doivent saisir les heures des matchs dans Clubcorner et ce **avant le dimanche 22 août 2021 dernier délai.**

REPRISE DES CHAMPIONNATS SAISON 2021-2022

Juniors A - B - C - FF-19 : samedi 4 septembre 2021

Juniors D - E - FF-15 - FF-12 : samedi 4 septembre 2021

Juniors E du mercredi : mercredi 8 septembre 2021

Actifs et actives : dimanche 5 septembre 2021

Seniors : vendredi 3 septembre 2021

BRACK.CH Youth League : dimanche 29 août 2021

MATCHES FEMININS GERES PAR L'ACVF

Les championnats féminins de 2^{ème} ligue interrégionale et de 3^{ème} ligue gérés par l'ACVF commenceront le week-end du 21 et 22 août 2021.

INFORMATIONS DIVERSES

COURS DE BASE POUR ARBITRES DEBUTANTS

Le test physique d'entrée pour arbitres débutants 2021.2 aura lieu :

Lundi 6 septembre 2021 de 18h30 à 20h00

Stade du Bout-du-Monde (vers la Buvette) avec tenue de sport (baskets)

Les cours théoriques 2021.2 auront lieu au stade municipal de Bernex :

Vendredi 17 septembre de 18h45 à 21h30, samedi 18 septembre de 8h30 à 18h00 et le dimanche 19 septembre de 8h30 à 18h00

Inscription et informations : www.arbitres-genevois.info/inscriptions

FORMATION « LES JEUNES ARBITRENT LES JEUNES »

Nouveaux arbitres-mini :

Pour vous inscrire à cette formation, il faut impérativement contacter Monsieur Mario Civitillo au 079 707 39 31 ou par courriel : mario_civitillo@sunrise.ch.

Les cours se dérouleront les 21 et 22 septembre 2021. Les modalités du cours vous seront communiquées directement lors de l'inscription.

Cours de perfectionnement arbitres-mini :

Ce cours s'adresse aux arbitres-mini qui dirigent des matches de championnats juniors D, E, FF-15 et FF-12.

Ce cours de perfectionnement est obligatoire et se déroulera les 13 et 15 septembre 2021.

Les arbitres-mini ainsi que les responsables arbitres-mini les clubs ont reçu un courriel à ce sujet.

MATCHES D'ENTRAÎNEMENT OU AMICAUX

Les matches d'entraînement ou amicaux de 2ème ligue inter, 2ème ligue, M-18 à M-15, FE-13, FE-14, féminines LNA sont attribués au convocateur de l'ACGF. Les arbitres ne sont pas autorisés à diriger les matches d'entraînement dans ces catégories sans l'autorisation du service de la convocation.

Pour toutes les autres catégories (Junior League compris), une liste des arbitres avec leur qualification actuelle est mise en ligne sur le site Internet de l'ACGF (rubrique « news et communiqués »). Les clubs sont chargés de convoquer eux-mêmes les arbitres en fonction des qualifications de chacun et en privilégiant si possible les arbitres du club.

Les arbitres ont l'autorisation de diriger des matches d'une catégorie au-dessus de leur propre qualification, exception faite pour les arbitres ayant la qualification de 3ème ligue, ces derniers n'ont pas l'autorisation de diriger des rencontres de 2ème ligue.

Les clubs ont l'obligation d'annoncer leurs matches par le biais de Club Corner.

Recommandation : le club recevant prendra contact téléphoniquement avec l'arbitre désigné, trois jours avant la rencontre.

INSCRIPTION DES EQUIPES ET DES ENFANTS DES CATEGORIES F ET G

Les clubs qui ne l'auraient pas encore fait et qui ont des écoles de football sont priés d'inscrire des équipes F et G. Il faut contacter le secrétariat de l'ACGF pour attribuer ces équipes dans Clubcorner. Ensuite, le club peut inscrire les enfants via Clubcorner (joueurs sans qualification formelle) et les affecter à une équipe.

MODIFICATIONS DES RÈGLEMENTS À PARTIR DE LA SAISON 2021/22

Nous attirons votre attention sur deux modifications du Règlement de jeu de l'ASF.

Le Conseil de l'Association de l'ASF (le 28 novembre 2020, 24 avril 2021 et 5 août 2021) et l'Assemblée ordinaire des délégués de l'ASF (le 29 mai 2021) ont adopté diverses modifications des statuts et règlements qui sont entrées en vigueur cet été. Les décisions correspondantes sont publiées dans les Annonces officielles de l'ASF du 22 décembre 2020, 30 mai 2021, 22 juin 2021 et 6 août 2021 (veuillez s.v.p. cliquer [ici](#)).

Pour la plupart des clubs de l'ASF, les changements suivants sont d'une importance particulière :

- **Règlement d'une éventuelle interruption ou d'un éventuel arrêt de la saison (Modification du Règlement de jeu, art. 8bis, au 5 août 2021)**

L'article 8bis du Règlement de jeu, introduit l'automne dernier, a été assoupli et s'adapte désormais mieux à différents scénarios (interruption, arrêt et homologation des compétitions dans toutes les catégories/ligues ou seulement dans certaines ; reprise échelonnée des compétitions dans les différentes catégories/ligues ; raccourcissement de la saison dans toutes les catégories/ligues ou seulement dans certaines ; dans toute la Suisse ou seulement au niveau régional ; etc.). En outre, le Comité central de l'ASF est désormais habilité à définir la suite de la procédure après une interruption temporaire (durée de la saison, mode, éligibilité à jouer dans des équipes inférieures en cas de saison écourtée, etc.). A cet égard, le Comité central de l'ASF peut déléguer sa responsabilité générale en tout ou en partie à l'organisation responsable d'une compétition particulière (ASF, section, association régionale). Cela permet, par exemple, d'adapter à court terme des articles du Règlement de jeu au scénario correspondant.

- **Priorités pour l'utilisation de terrains de jeu (Modification du Règlement de jeu, art. 28 ch. 3, au 1er juillet 2021)**

L'ordre des priorités pour l'utilisation des terrains de jeu a été redéfini ou complété.

ETAT DE GENEVE - INFORMATIONS RELATIVES AU SPORT

Vous trouverez sur le lien les informations relatives au sport dès le 31.05.2021 suite à l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 mai 2021. [Coronavirus : informations relatives au sport #11 | ge.ch](#)

CONCEPT DE PROTECTION

Vous trouverez sur le lien le concept de protection élaboré par l'ASF pour les entraînements et les compétitions dès le 26.06.2021. [Association Suisse de Football - Informations Coronavirus](#)

ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES 2021

Nous vous informons que l'Assemblée Générale des Délégués 2021 de l'ACGF, organisée par Urania Genève Sport, aura lieu le samedi 16 octobre 2021.

REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2021/2022

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2021 / 2022 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2002 - 31.12.2004

Juniors B - 01.01.2005 - 31.12.2006

Juniors C - 01.01.2007 - 31.12.2008

Juniors D - 01.01.2009 - 31.12.2010

Juniors E - **01.01.2011** - 31.12.2012

Juniors F - **01.01.2013** - 31.12.2014

Juniors G - **01.01.2015** - 31.12.2016

Les juniors A et B (01.01.2002 - 31.12.2006) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2003 – 31.12.2006 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2007 – 31.12.2010

FF-12 - 01.01.2010 – 31.12.2013

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie junior inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

TOURNOIS AUTORISES PAR L'ACGF

L'ACGF rappelle aux clubs que tous les tournois en salle et en plein air doivent lui être préalablement annoncés à l'aide du formulaire « demande d'autorisation d'organiser un tournoi de football ». Ce formulaire est disponible en cliquant sur le lien suivant :

http://www.acgf.ch/Portaldata/13/Resourcess/formulaire_demande_d_autorisation.pdf

Les clubs n'ayant pas préalablement annoncé leur tournoi feront l'objet d'une amende administrative de Fr. 200.--.

NOUVELLES PUBLICITES

Avanchet-Sport FC

Actifs, 5ème ligue

Crazy Geneva, Ink Tattoo

FC Satigny

Juniors B1

Raiffeisen

FC Satigny

Juniors D1

Raiffeisen

FC Satigny

Juniors E2

Raiffeisen

LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF

Genève, le 18 août 2021/nw